

ÉCOPHYTO : ORIENTATIONS POUR LA VERSION 2

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Le premier Ministre a chargé le député Dominique POTIER, président du comité consultatif de gouvernance Ecophyto, d'une mission pour évaluer la première version du plan Ecophyto et émettre des propositions pour la version 2. Zoom sur les principaux enseignements de ce rapport.

Les étapes

23 déc. 2014 : D. POTIER remet son rapport "pesticides et agro-écologie : les champs du possible"

30 jan. 2014 : S. Le FOLL annonce les orientations et les 6 axes du nouveau plan

juin 2015 : consultation publique puis publication du nouveau plan

2^e sem. 2015 : déploiement des actions

Les 6 axes pressentis du futur plan

Axe 1 : agir aujourd'hui et faire évoluer les pratiques (DEPHY, Certiphyto, CEPP)

Axe 2 : améliorer les connaissances et les outils pour demain et encourager la recherche et l'innovation

Axe 3 : évaluer et maîtriser les risques et les impacts

Axe 4 : inscrire le plan dans une logique de territoires et de filières (soutien aux projets collectifs, référentiel de la protection intégrée)

Axe 5 : accélérer la transition vers le 0 phyto dans les jardins et espaces publics

Axe 6 : communiquer et renforcer le suivi du plan

Le plan Ecophyto a été conçu à la suite du Grenelle de l'environnement de 2007. Pour mémoire, l'objectif à atteindre était de réduire de 50 % si possible l'utilisation des produits phytosanitaires. Son périmètre d'action s'inscrit en cohérence avec la directive européenne 2009/128 relative à l'utilisation durable des pesticides. Cette directive prévoit que chaque Etat membre se dote d'un plan d'action pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable et que ce plan d'action soit révisé tous les 5 ans.

La mission parlementaire d'évaluation du plan V1 et chargée d'émettre des propositions pour la version 2 a été conduite en collaboration avec des agents du CGAAER, du CGEDD² et de Jean BOIFFIN, président du comité d'experts Ecophyto. Le rapport a été rendu au premier Ministre le 23 décembre et est accessible au public. Il est structuré en 3 parties et comprend 68 recommandations.

PARTIE 1

COMPRENDRE

Les rapporteurs constatent la non baisse du recours aux produits phytosanitaires, le NODU³ étant en augmentation sur la période 2011-2013 par rapport à 2009-2011 et rappellent le contexte global de la thématique phytosanitaire (réglementation avec la loi d'avenir agricole, la loi LABBÉ, les attentes sociétales...). Ils y affirment leur vision du lien entre réduction d'usages et réduction d'impact, et précisent le "caractère indissociable de la réduction des usages et de la maîtrise des impacts".

Concernant Ecophyto V1, ils identifient les freins et éléments facilitateurs, soulignent les actions structurantes (DEPHY, BSV, Certiphyto) en les reconnaissant comme des conditions indispensables mais non suffisantes à la réduction et l'amélioration des usages.

PARTIE 2

AGIR

La cible de diminuer de 50 % le recours aux phytosanitaires est réaffirmée et 59 recommandations sont formulées pour l'atteindre. La trajectoire est dé- ●●●

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE SONT CITÉES PAR LE RAPPORTEUR POUR LA MISE EN PLACE ET L'ORCHESTRATION DU CONSEIL CERTIFIÉ « CONSEIL DE TRANSITION VERS L'AGRO-ÉCOLOGIE » EN PARTENARIAT AVEC L'ENSEMBLE DES ORGANISMES DE CONSEIL.



¹ Certificat d'économie de produits phytosanitaires voir p 5 et 6 (article LAAF)

² Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, Conseil général de l'environnement et du développement durable

³ Nombre de doses unités : il s'agit de l'indicateur de suivi quantitatif retenu pour le plan Ecophyto

●●● composée en 2 temps : -25 % d'ici 2020 et -50 % d'ici 2025. Le rapport souligne que les techniques actuelles, à développer plus largement, permettraient d'atteindre le 1^{er} palier, et que le 2^e palier serait atteint en actionnant de nouveaux leviers : PAC, foncier, filières et marchés... Le rapport précise aussi l'intérêt de coupler le suivi des impacts sur l'eau avec des suivis sur d'autres compartiments environnementaux (air, sol, biodiversité) et sur la santé humaine.

Les 59 recommandations portent sur des actions du plan V1 à réformer, sur des actions nouvelles et sur des propositions législatives en séparant les mesures pour "réussir - 25 % en 2020" et celles pour "aller vers - 50 % à l'horizon 2025".

Parmi les actions à réformer ou engager :

- > Renforcer le niveau de prédiction et d'information dans les bulletins de santé du végétal en intégrant plus de parcelles suivies, des éléments sur les techniques alternatives et donner la possibilité d'indiquer "ne pas traiter".
- > Augmenter à 3 000 le nombre d'exploitations engagées dans le réseau DEPHY, contre 1 900 actuellement, et intégrer une vision des intrants plus large que la seule thématique phytosanitaire.
- > Faire du Certiphyto un outil d'évaluation des connaissances et porter sa durée de validité de 10 à 5 ans. Le rapport préconise également de définir 4 certificats au lieu des 9 existants pour une meilleure visibilité.
- > Engager 30 000 agriculteurs dans la transition vers l'agro-écologie en

mettant en place un conseil **NOUVEAUTÉ** certifié "conseil de transition vers l'agro-écologie" avec les Chambres d'agriculture citées par le rapporteur pour l'orchestration du dispositif avec l'ensemble des organismes de conseil.

PARTIE 3

LA MISE EN ŒUVRE

D. POTIER affiche une grande ambition pour la V2 avec une proposition de budget portée à 100 millions d'€ annuels contre 42 actuellement. Il propose une gouvernance nationale bicéphale Ministère de l'agriculture - Ministère de l'écologie, et de renforcer l'échelon régional en attribuant un rôle de pilotage stratégique aux

conseils régionaux, DRAAF, DREAL et Agences de l'eau. Il souligne également l'intérêt de se doter d'une palette d'indicateurs large pour suivre l'évolution du recours aux produits phytosanitaires ainsi que les impacts sur l'environnement et la santé.

Lors du comité national d'orientation et de suivi du plan Ecophyto du 30 janvier, S. Le FOLL a annoncé un budget global annuel de 70 millions d'€ annuels, provenant de la redevance pour pollution diffuse. Lors des prochains mois, les services ministériels écriront les fiches actions du prochain plan en concertation avec les parties prenantes dont les Chambres d'agriculture. ●

Jérémy DREYFUS
Chambres d'agriculture France
Service Politique et actions agro-environnementales

14



LE RAPPORT POTIER COMPTE SUR LA DIFFUSION « PAR-DESSUS LA HAIE » POUR DIFFUSER AUPRÈS DU PLUS GRAND NOMBRE LES ACQUIS DU PLAN

© OURZIK A. CA 86

1300 AGRICULTEURS SONT ACCOMPAGNÉS DANS DEPHY PAR 127 INGÉNIEURS DU RÉSEAU DES CHAMBRES D'AGRICULTURE



© Goodluz-Fotolia.com

Écophyto v1 chiffres et rôles des Chambres d'agriculture

- Les Chambres régionales d'agriculture sont en charge de l'animation du dispositif en région, avec un animateur dans chaque CRA et président le dispositif SBT/BSV⁴ en région.
- BSV : 13 000 parcelles, 3 400 BSV publiés par an. 30 % des parcelles sont suivies par des conseillers de Chambres d'agriculture
- 1 900 agriculteurs sont accompagnés dans DEPHY, par 185 ingénieurs réseaux, dont 2/3 sont conseillers Chambres d'agriculture
- 40 % du public décideur du Certiphyto a été formé par les Chambres d'agriculture

⁴ Surveillance biologique du territoire et Bulletin de santé du végétal